

Public et prérequis

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses.
- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports.

Durée

- 2 jours

Principaux contenus

- Conseiller à la sécurité : rôle et missions
- Classification des matières dangereuses
- Structure des règlements

Modalités de la formation

- Présentiel.
- Effectif : 15 participants maximum.
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants doivent obligatoirement être dotés de l'ADR et/ou du RID et/ou de l'ADN en vigueur, et dans tous les cas de l'arrêté TMD en vigueur.
- Possibilité de valider un/des blocs de compétence

Après la formation

- Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/2179>

Documents administratifs remis

- Certificat de réalisation.
- Attestation de fin de formation.



CONSEILLER A LA SECURITE : TRONC COMMUN

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité.
- ◆ Identifier les obligations réglementaires d'un conseiller à la sécurité.
- ◆ Rôle et missions.

Les plus de la formation



- ◆ Des formateurs qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des supports digitaux adaptés.
- ◆ Une formation active et interactive avec des exercices pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Attestation de fin de formation.
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Code RS : 2179
- ◆ Code Certif Info : 84177



Agrément

- ◆ /

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table 		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Présenter les différents modules de formation et modalités d'examen	Variable
Examen de conseiller à la sécurité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Différents modules de formation ▪ Modalités et conseils pour l'examen 		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Assimiler le rôle du conseiller à la sécurité	Variable
Missions du conseiller à la sécurité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modalités administratives d'inscription en préfecture ▪ Rôle du conseiller à la sécurité ▪ Ses différentes tâches ▪ Responsabilités du conseiller à la sécurité ▪ Rapport annuel ▪ Rapport d'accident 		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Découvrir et présenter la réglementation Transport	Variable
Classification et structure des règlements <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation aux risques chimiques ▪ Contexte réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> - ADR/RID/ADN - Arrêté TMD ▪ Sanctions possibles ▪ Classification <ul style="list-style-type: none"> - ADR/RID/ADN - CLP/SGH ▪ Identification d'une marchandise dangereuse ▪ Structure des différents règlements <ul style="list-style-type: none"> - ADR/RID/ADN - Détail des chapitres principaux de l'ADR - Structure de l'arrêté TMD 		MOYENS A PLANIFIER Manipulation de l'ADR Film « Propriétés et risques des produits chimiques »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Bilan et synthèse du stage	/
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 		MOYENS A PLANIFIER Salle équipée d'un ensemble multimédia